

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-156

PUBLIÉ LE 16 MAI 2023

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2023-05-16-00001 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-14 portant délégation de signature en matière financière à M. Isabelle BUREL, sous-préfète, directrice de projet chargée de la « transition économique et écologique » (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2023-05-16-00001

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-14 portant délégation de signature en matière financière à M. Isabelle BUREL, sous-préfète, directrice de projet chargée de la « transition économique et écologique »



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales**

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-14
portant délégation de signature en matière financière
à Mme Isabelle BUREL, sous-préfète,
directrice de projet chargée de la « transition économique et écologique »**

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté du 28 décembre 2021 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur nommant Mme Isabelle BUREL, sous-préfète, administratrice civile hors classe, directrice de projet (groupe III) chargée de la « transition économique et écologique territoriale » auprès du préfet de l'Eure ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'intérieur, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle BUREL, sous-préfète, directrice de projet chargée de la « transition économique et écologique territoriale », pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation de service fait des dépenses relevant de ses missions sur les crédits du programme 354 de l'UO préfecture, hors T2, centre de coût PRFML01027 au titre des frais de représentation et communication des services, pour un montant n'excédant par 1 000 € annuel.

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 – www.eure.gouv.fr

ARTICLE 2 : Mme la sous-préfète, directrice de projet chargée de la « transition économique et écologique territoriale » et Mme l'administratrice générale des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **16 MAI 2023**

Le préfet,



Simon BABRE